

Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 15 septembre 2022 à 18 h 40

Président de séance : Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, Maire

Présents : Mmes ARSAC Pascale — PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien –
COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent –

Absent excusé : Mr VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

Quorum : le quorum de 6 est atteint

Ordre du jour de la séance :

- Admission en non-valeur du Budget Commune,
- Admission en non-valeur du Budget Service de l'Eau,
- Suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,
- Délégués aux commissions communales et communautaire suite à la démission de Madame ASTIER Marielle, Conseillère Municipale,
- Décision Modificative n° 1 : Virements de crédits – Budget Commune,
- Décision Modificative n° 1 : Virements de crédits – Budget Service de l'Eau.

Délibérations adoptées : 26-2022, 27-2022, 28-2022, 29-2022, 30-2022, 31-2022.

Admission en non-valeur du Budget COMMUNE

DM 26-2022

Monsieur Le Maire présente l'admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2017 d'un montant de 3 972,40 euros selon l'état du Comptable Public en date du 08 septembre 2022.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accepte ce montant total de 3 972,40 euros des titres de recettes.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 09/09

Admission en non-valeur du Budget SERVICE DE L'EAU

DM 27-2022

Monsieur Le Maire présente l'admission en non-valeur de titres de recettes des années 2017 – 2019 et 2020 d'un montant de 46,66 euros selon l'état du Comptable Public en date du 08 septembre 2022.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants accepte ce montant total de 46,66 euros des titres de recettes.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 09/09

Délibération portant suppression du poste Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe
DM 28-2022

Après l'avis du Comité Technique réuni le 07 juin 2022 et la délibération n° 23-2022 du 23 juin 2022 concernant la création du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe suite à un avancement de grade, Monsieur Le Maire demande de supprimer le poste correspondant.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, supprime le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à 24 heures

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 09/09

Délégués aux commissions communales et communautaire suite à la démission de Madame ASTIER Marielle, Conseillère Municipale
DM 29-2022

Suite à la démission de Madame ASTIER Marielle, Conseillère Municipale, Monsieur Le Maire explique qu'il faut pallier à son remplacement dans les commissions qu'elle occupait. Nous rappelons que les commissions municipales sont des commissions d'étude, elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence, et qui doivent être soumises au conseil municipal.

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION D'ADJUDICATION ET D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Président : Monsieur CHARPENEL Jean-Bernard, Maire

3 titulaires : ALINS Franck – CHARPENEL Aurélien – RENARD Brigitte

3 suppléants : ARSAC Pascale – DI BENEDETTO Vincent – PERRIN Marie-Josèphe

EAU

Responsable : Monsieur VERNERET Jacques

COEUILLET Christophe – ALINS Franck – DI BENEDETTO Vincent – BRACHET Florian

VILLAGE et HAMEAUX

Responsable : COEUILLET Christophe

ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe

VOIRIE

Responsable : BRACHET Florian

DI BENEDETTO Vincent – ALINS Franck – CHARPENEL Aurélien

AGRICOLE et AMBROISIE

Responsable et référent Ambroisie : PERRIN Marie-Josèphe

VERNERET Jacques – ARSAC Pascale

BATIMENTS/PATRIMOINE

Responsable : ARSAC Pascale

ALINS Franck – BRACHET Florian – RENARD Brigitte – DI BENEDETTO Vincent

FINANCES

Responsable : Jean-Bernard CHARPENEL

ALINS Franck – CHARPENEL Aurélien – RENARD Brigitte

BOIS COMMUNAUX

Responsable : BRACHET Florian

VERNERET Jacques – CHARPENEL Aurélien – CHARRAS Gérard –DI BENEDETTO Vincent

CIMETIERE

Responsable : BRACHET Florian

VERNERET Jacques - DI BENEDETTO Vincent - RENARD Brigitte

SALLE DES FETES

Responsable : RENARD Brigitte

VERNERET Jacques – PERRIN Marie-Josèphe

LOGEMENTS COMMUNAUX

Responsable : RENARD Brigitte

ALINS Franck – COEUILLET Christophe

SITE INTERNET

Responsable : CHARPENEL Jean-Bernard

COMMISSION COMMUNAUTAIRE

FAMILLE

PERRIN Marie-Josèphe

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 09/09

Décision Modificative n° 1 : Virements de crédits – Budget Commune**DM 30-2022**

Vu la délibération n° 26-2022 prise à cette même séance, il convient de comptabiliser le montant de l'admission en non-valeur de 3 972,40 € qui n'a pas été budgétisée en 2022. Monsieur Le Maire demande de faire un virement de crédits d'un montant de 3 973 €.

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
011	615231	Voiries	- 3 973,00 €

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
65	6541	Créances admises en non-valeur	+ 3 973,00 €

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, procède au vote de virement de crédits sur le budget de la Commune de l'exercice 2022 :

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 09/09

Décision Modificative n° 1 : Virements de crédits – Budget Service de l'Eau**DM 31-2022**

Vu la délibération n° 27-2022 prise à cette même séance, il convient de comptabiliser le montant de l'admission en non-valeur de 46,66 € qui n'a pas été budgétisée en 2022. Monsieur Le Maire demande de faire un virement de crédits d'un montant de 47 €.

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
011	61523	Réseaux	- 47,00 €

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
65	6541	Créances admises en non-valeur	+ 47,00 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, procède au vote de virement de crédits sur le budget du Service de l'Eau de l'exercice 2022 :

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 09/09

Questions diverses :

Planning du programme de fin d'année :

- Guirlandes de Noël : Leur réparation est fixée au samedi 15 octobre à 8 h 30, l'installation se fera le 10 décembre 2022 et la dépose le 7 janvier 2023,
- Goûter avec animations et remises des colis aux Aînés : le Samedi 3 Décembre à 15 h 00,
- Vœux du Maire : se dérouleront le Vendredi 27 janvier 2023 à 19 h 00.

Divers achats :

- Changement du logiciel de la Mairie pour un montant de 4 200 €/an.
- Le défibrillateur a été changé pour un montant de 1 000 €

- L'alarme incendie de la salle des fêtes va être changée pour un montant de 1 000 €
- Par ailleurs, il reste à changer le compteur de sortie du réservoir de l'eau de la commune et ceux de la Citadelle. Nous sommes en attente des devis.

Logement communal : En ce qui concerne celui qui est au-dessus de l'école maternelle, Brigitte RENARD expose au Conseil Municipal le problème des radiateurs vétustes de son logement. Il est décidé de les changer. En ce qui concerne les fenêtres des logements, des devis vont être demandés.

Fossés : La commission voirie va faire le tour de la commune pour évaluer l'état des fossés suite aux violents orages accompagnés de fortes précipitations des jours derniers.

Eclairage :

Par mesure d'économie, le Conseil Municipal décide d'éteindre les lumières à 22 h 00 du 15 septembre 2022 au 31 mai 2023 et à minuit l'été du 1^{er} juin 2023 au 14 septembre 2023.

Questions du public :

Nuisances dans le village : le Maire donne ensuite la parole à Mme Brigitte Pernot qui exprime son agacement face à des comportements d'enfants du village, qui dégradent régulièrement le matériel et perturbent la quiétude du village. Le conseil municipal décide de convoquer les parents et les enfants concernés. Brigitte RENARD insiste sur le fait que le Maire soit présent avec les membres de la commission village de par sa fonction afin de donner un caractère plus solennel à la rencontre.

Fossés : le Maire donne la parole à Mr Michel Coulon qui demande de sensibiliser les agriculteurs pour le curage de leurs fossés soit en les convoquant soit en leur envoyant un courrier de rappel

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20 h 15.



**Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL**

**La Secrétaire de Séance
Brigitte RENARD**